|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cercle de Coopération des ONG de développement du Luxembourg**  a.s.b.l.  13, av. Gaston Diderich  L – 1420 Luxembourg  Tél : +352 26 02 09 11  Fax : +352 26 02 09 26  [www.cercle.lu](http://www.cercle.lu)  <info@cercle.lu> | Cercle de Coopération_Logo_PANTONE_byGRink.eps |  |

Luxembourg, le 21 septembre 2015

**Communiqué de Presse**

**Le Cercle de Coopération des ONGD fera partie de la délégation officielle luxembourgeoise au Sommet des Nations Unies sur le Développement Durable, du 25 – 27 septembre à New York**

**Du 25 au 27 septembre prochain, 193 dirigeants du monde entier se réuniront au Sommet des Nations Unies sur le développement durable au siège de l’ONU à New York afin d’adopter un nouveau programme d’action pour le développement durable[[1]](#footnote-1). Une délégation officielle du Luxembourg, menée par le Premier Ministre Xavier Bettel, participera à cet événement clé – dont e.a. le Ministre de la Coopération et de l’Action Humanitaire, Romain Schneider, la Ministre de l’Environnement, Carole Dieschbourg et la Directrice de la Coopération, Martine Schommer. Le gouvernement a également invité la Directrice du Cercle de Coopération des ONGD, Christine Dahm, à se joindre à la délégation.**

Le Cercle de Coopération salue que le processus qui a mené vers la formulation des 17 Objectifs pour un développement durable (ODD) ait été inclusif et participatif et qu’une représentante de la société civile luxembourgeoise fait partie de la délégation luxembourgeoise pour cet événement important à New York. Le Cercle est convaincu que cette participation donnera une plus value aux discussions et enverra un signal fort pour la mise en œuvre de ce nouvel Agenda 2030 pour un développement durable.

**Un Agenda 2030 pour tous**

Contrairement à la Déclaration du millénaire (qui instaurait les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) - considérés comme les prédécesseurs de ces nouveaux Objectifs pour un Développement Durable), le programme de développement pour l'après-2015 adopte une approche plus holistique, plus adaptée à la complexité des interdépendances mondiales et plus universelle. Alors que la mise en œuvre des OMD concernait en priorité les pays en développement, tous les pays sont responsabilisés de façon égale dans le cas des nouveaux Objectifs pour un Développement Durable. Certes, le texte proposé a des faiblesses, mais il s’agit là sans doute d’un défaut inévitable, compte tenu du fait que le document est le résultat d’un compromis entre un grand nombre d’acteurs différents. Surtout, il est indiqué de préciser que le processus qui a mené à l’agenda de développement pour l'après-2015 a été l’un des plus participatifs jamais mené, impliquant un grand nombre d’organisations de la société civile et tenant compte de leurs positions.

Les dirigeants des états membres vont donc s’engager pour ces 17 objectifs afin de réaliser 3 buts extraordinaires dans les 15 prochaines années : mettre à terme l’extrême pauvreté, lutter contre l’inégalité et l’injustice et fixer le changement climatique.

**Tous pour un agenda ! Les revendications de la société civile**

Le Cercle s’associe aux revendications de Concord, la confédération des ONG de développement européenne, qui vient de publier ses [10 recommandations principales](http://www.concordeurope.org/images/CONCORD-Beyond_2015_ETF_2030_Agenda_analysis_and_recommendations_for_EU_and_MS.pdf) pour le programme de développement durable d’ici 2030 sous le titre « **Atteindre les droits humains et le bien être pour tous en respectant les limites de notre planète ».**

Ces recommandations sont :

1. Donner la priorité aux gens et à la planète
2. Intégrer pleinement les dimensions économique, social et environnemental du développement durable
3. Universalité signifie tous les pays, tous les objectifs
4. Réaliser l’égalité
5. Responsabiliser les gens à travers la participation
6. Introduire des mesures alternatives pour le progrès
7. Mettre en œuvre la cohérence des politiques pour le développement durable
8. Fournir les moyens nécessaires pour la mise en œuvre
9. Clarifier le terme « partenariat global »
10. Redevabilité : donner compte de ses engagements

**Et au Luxembourg ?**

L’engagement du gouvernement luxembourgeois (et de tous les autres gouvernements d’ailleurs) devra en premier lieu se mesurer à la mise en place de mécanismes efficaces et cohérents qui permettent la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et son suivi. Un projet très ambitieux, compte tenu du nombre élevé d’objectifs à réaliser d’ici 2030.

**Quelques actions et événements** programmés d’ici la fin de l’année en lien avec ce processus :

* **Action grand public** devant la gare centrale de la Ville de Luxembourg, **24 septembre 2015**, organisée par Caritas Luxembourg en collaboration avec le Cercle ;
* Participation de la directrice du Cercle à la **délégation officielle luxembourgeoise au sommet des Nations Unions** sur le développement durable à New York, 25 au 27 septembre 2015 ;
* Témoignage de cette participation au sommet des Nations Unies lors d’un **déjeuner débat le 6 octobre à 12h30 au CITIM – Centre d’Information Tiers Monde** (organisé par le Cercle en collaboration avec le CITIM)
* Conférence de presse sur « le rôle de **la protection sociale dans la mise en œuvre des ODD**», 19 octobre 2015 (organisée par le Cercle en collaboration avec l’ONG OGBL) ;
* **Conférence internationale** « Responsability to act - Engaging in innovative partnerships to implement the sustainable development goals (SDG) framework » au Luxembourg, 7 au 9 décembre 2015, organisée par la Caritas Luxembourg en collaboration avec le Cercle

**Personnes de contact**

Christine Dahm, Directrice ou Ben Toussaint, Responsable plaidoyer

tél: +352 26 02 09 11 tél : +352 26 02 09 25

[christine.dahm@cercle.lu](mailto:christine.dahm@cercle.lu) [ben.toussaint@cercle.lu](mailto:ben.toussaint@cercle.lu)

**Note**

Le plaidoyer et la sensibilisation sur les ODD est une activité du projet *« Présidence luxembourgeoise du Conseil de l’Union Européenne 2015 « S’engager en tant que société civile dans la mise en œuvre du nouveau cadre après 2015 et dans l’année européenne pour le développement »,* qui est cofinancé *par* la Commission Européenne avec un montant de 249,272.54 EUR

**Annexe : Les 17 Objectifs pour un Développement Durable**

**(2015-2030)**

1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et promouvoir les opportunités d’apprentissage tout au long de la vi
5. Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l’accès de tous à des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement et assurer une gestion durable des services en eau
7. Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l’innovation
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables
12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables
13. Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l’accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat

1. Pour plus d’infos sur le Sommet des Nations Unies de 2015 sur le Développement Durable : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/summit/> [↑](#footnote-ref-1)